



Règlement

Les Devoirs Surveillés sont à disposition des élèves de la 3^{ème} à la 11^{ème} année scolaire sous la vigilance d'un moniteur ; cet espace-temps n'est pas une garderie ou des cours d'appui individualisés.

Ces Devoirs Surveillés sont ouverts à tous les élèves dont les parents en font la demande (inscription) et paient la finance d'inscription au prorata de l'année en cours.

Inscription

L'inscription aux Devoirs Surveillés se fait en début d'année scolaire et est valable pour l'année scolaire en cours.

Les inscriptions en cours d'année sont acceptées en fonction des places disponibles et dans ce cas, l'écolage se calculera au prorata temporis de la période restant à effectuer.

Toute modification de fréquentation doit être annoncée par écrit (ou mail) au coordinateur et sera traitée selon les places disponibles.

Paiement

L'écolage annuel se paie en début d'année scolaire, il tient compte des vacances et des jours fériés officiels pendant lesquels l'école est fermée ; un paiement en plusieurs tranches peut être demandé.

En cas de difficulté de paiement, des arrangements seront possibles en contactant le coordinateur.

Une réduction de Fr. 1.- / jour est accordée par enfant supplémentaire de la même famille.

L'écolage n'est pas remboursé en cas de renoncement à la participation ou renvoi du participant.

Le non-paiement de l'écolage peut entraîner une exclusion du participant.

Si le participant quitte le groupement scolaire, l'écolage sera remboursé au prorata temporis de la durée effectuée ; en cas de déménagement dans le périmètre du groupement scolaire, l'écolage est dû.

Déroulement de l'activité

L'effectif des groupes est d'au moins 5 participants et au maximum 10.

Les jours proposés sont les lundis, mardis et jeudis.

L'activité se déroule dans la mesure du possible dans le village où habite le participant.

Dès son arrivée, le participant remet son agenda au moniteur.

Le moniteur distribue la collation prévue par ses soins en tenant compte des aspects sains, écologiques et des allergies et intolérances des participants.

La durée de l'activité est d'au maximum 1h30, y compris le temps consacré à la collation (10 minutes).



Bulletin d'inscription pour les écoliers d'Yvonand et environs

Conformément à la Loi sur l'école obligatoire (LEO), l'association JYVAIS a reçu le mandat de mettre en place les devoirs surveillés des élèves de l'établissement scolaire d'Yvonand et environs.

Ce service des devoirs surveillés est mis en place par les municipalités environnantes qui prennent en charge environ 50% des coûts inhérents à cela. Ce temps doit permettre aux enfants et aux jeunes d'effectuer leurs devoirs ensemble, avec entraide, et un soutien limité par les compétences et les disponibilités du moniteur qui peut être responsable de 5 à 10 participants au maximum.



Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter notre coordinateur qui se fera un plaisir de vous répondre.

Inscription pour les devoirs surveillés de : (voir www.jyvais.ch « Prestations »)
(A retourner au plus vite pour démarrer en mars, après les vacances des relâches)

Prénom:

Nom :

Adresse :

Complément :

No postal : Localité :

Classe : Date de naissance :

Téléphone :

Frères/sœurs :

Veillez cocher le(s) jour(s) souhaité(s) :

Lundi Mardi Jeudi (durée : 1h30)

Tarif : 8.- par jour par enfant (Inscription valable de mars à juin 2014)

Rabais : 1.- de rabais pour 2 enfants inscrits, 2.- pour 3 enfants inscrits, etc

Sur demande, possibilités d'arrangements financiers ou d'aide financière : contacter le coordinateur.

Suite au verso...



Devoirs Surveillés

Etablissement scolaire d'Yvonand et environs

- Lorsque ses devoirs sont terminés,
- J'autorise le participant inscrit ci-dessus à rentrer seul à la maison
 - Le participant reste sous la responsabilité de JY VAIS jusqu'à la fin des devoirs surveillés

Coordonnées des responsables légaux:

Responsable 1 Nom :

 Prénom :

 Adresse :

 NP Localité :

 Portable :

 Mail :

Responsable 2 Nom :

 Prénom :

 Adresse :

 NP Localité :

 Portable :

 Mail :

Allergies et intolérances alimentaires du participant :

.....

.....

.....

Le participant et les responsables légaux ont pris connaissance du règlement annexé

Signature :

A renvoyer à : Christophe Nicolet, Coordinateur Devoirs Surveillés,
Montchoisi 42, 1462 Yvonand, Tél. 024 430 25 25
Mail christophe.nicolet@jyvais.ch



Devoirs Surveillés

Etablissement scolaire d'Yvonand et environs

Si les devoirs ne sont pas terminés au terme du temps imparti, ils seront terminés à la maison.

Le moniteur n'est pas tenu de corriger les travaux effectués, mais il peut, dans la mesure de sa disponibilité et de ses compétences, donner des explications complémentaires.

Les parents restent responsables du contrôle des devoirs.

Si le participant a des difficultés particulières, les parents sont encouragés à en faire part au coordinateur.

Attitude générale

Les participants respectent les règlements internes des locaux et obéissent au moniteur.

Le participant s'engage à venir régulièrement aux devoirs surveillés avec son agenda et le matériel nécessaire pour faire ses devoirs ; en cas de manquement à cette règle, les parents et le coordinateur seront prévenus. La 3^{ème} fois, le participant sera exclu des Devoirs Surveillés.

Chaque participant adopte un comportement calme permettant aux autres de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions.

Les participants s'engagent à respecter le matériel et ne touchent pas aux affaires personnelles des élèves qui mettent leur salle de classe à disposition.

Tout participant qui perturberait le bon déroulement des activités sera averti par écrit dans l'agenda.

Absence

En cas d'absence (maladie, accident, etc), le moniteur doit être averti au plus vite.

Le participant ne se présentant pas aux devoirs surveillés reste sous la responsabilité des parents ou de son responsable légal. En cas d'absence le moniteur avertit dans les meilleurs délais les parents ou son responsable légal ainsi que le coordinateur.

Transports

Les transports ne sont pas inclus dans la prestation ; chaque parent est responsable de l'aller (si nécessaire) et du retour du participant.

L'Assemblée générale de JY VAIS se déroulera le
jeudi 27 mars à 20h (voir www.jyvais.ch)
 Venez nombreux découvrir notre association qui a pour objectif
 de s'occuper des jeunes d'Yvonand et environs